

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 FEVRIER 2016**

---

L'an deux mil seize, le vingt neuf février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SEDAN s'est assemblé en session ordinaire au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier HERBILLON, après convocation adressée à l'ensemble du Conseil Municipal le vingt trois février deux mil seize.

L'effectif légal du Conseil est de : ..... 33

Décédé : ..... 0

Restent comme membres en exercice : ..... 33

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM. HERBILLON, APOTHELOZ, Mme HUSSON, M. MARCOT, Mme LOUIS, M. BESSADI, Mmes HUCORNE, DE BONI, M. GUIDEZ, Mmes VALLEE, CHARBONNIER, MM. MOULIS, BERNARD, Mme SILICANI, MM. CAILLAUD, DISCRIT, JACOB, JABLONSKI, Mmes PETIT, BRICHOT-RAULIN, MM. POTIER, BORDE, Mme BERTELOODT, M. SAMYN, Mmes BLOMME, LASSALLE.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. MANSU	donne procuration à	M. HERBILLON
Mme CURE	"	Mme PETIT
Mme ZOURANE	"	Mme HUCORNE
Mme COGLIANI	"	Mme BERTELOODT

M. BONHOMME sans procuration  
Mme LECOCQ  
M. MERABTI

SECRETAIRE ELUE : Madame Christelle BRICHOT-RAULIN

---

**1) Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil, à l'unanimité, désigne Madame Christelle BRICHOT-RAULIN secrétaire de séance.

**2) Modification du tableau des emplois budgétaires**

Le Conseil, à l'unanimité,

- Décide la création et la suppression des emplois budgétaires suivantes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

1. Dans le cadre des décisions de nominations par voie d'avancement de grade au titre de l'année 2016 les modifications proposées du tableau des emplois budgétaires, sont les suivantes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 sauf indications contraires :

Créations :

1 emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe  
2 emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe dont 1 au 01/11/16  
1 auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe  
1 emploi de brigadier-chef principal  
13 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe dont 1 au 01/10/16, 1 au 05/11/16 et 1 au 01/12/16  
4 emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/07/16  
1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Suppressions :

1 emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

2 emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe dont 1 au 01/11/16  
1 auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe  
1 emploi de brigadier  
13 emplois d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe dont 1 au 01/10/16, 1 au 05/11/16 et 1 au 01/12/16  
4 emplois d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 01/07/16  
1 emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

## 2. Suppression des emplois suivants :

1 emploi d'attaché principal (DROM)  
1 emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (Ressources Humaines)  
2 emplois d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (DROM et Atelier logistique fêtes et moyens).

## 3) Mode de gestion de la restauration scolaire à l'issue de l'actuelle DSP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le principe d'un mode de gestion du service de la restauration scolaire sous forme de prestation externalisée par voie de marché public ; solution qui devra en tout état de cause garantir l'utilisation de la cuisine centrale,
- autorise Monsieur le Maire à travailler les conditions de mise en œuvre de ce mode de gestion, d'en définir les modalités de fonctionnement et d'inscription,
- le cas échéant à autoriser la prolongation de l'actuelle prise en charge, sans que la durée ne puisse excéder six mois, si elle s'avérait nécessaire à la mise en œuvre du dispositif, après consultation de la Commission Locale de Services Publics,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution du présent rapport,
- renvoie à l'examen d'une prochaine délibération du Conseil Municipal les décisions à prendre quant au choix définitif du mode de gestion et des conditions de mise en œuvre du service de restauration.

## 4) Programme 2016 des manifestations pour le centenaire de la grande guerre et demandes de subvention

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le programme des manifestations et la demande de labellisation du Centenaire à Sedan pour l'année 2016 ;
- autorise Monsieur le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles à la Mission du Centenaire, au Ministère de la Culture (DRAC Champagne-Ardenne), au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour tout ou partie des manifestations liées au Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

## 5) Délibération sur l'acquisition de la parcelle AX 276 à espace Habitat à l'euro symbolique (opération PRU Torcy)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide l'acquisition de la parcelle cadastrée AX 276, rue Berlioz, par la Ville à l'euro symbolique,
- prend acte que les frais d'acte seront supportés à parts égales entre le vendeur et l'acquéreur,
- classe dans le domaine public la parcelle AX 276,
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces afférentes à la transaction.

## 6) Demande de financement au titre de la DETR 2016

Le Conseil, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, à la majorité par 28 voix pour et 2 abstentions,

- vote le plan de financement numéro 1 et sollicite les subventions les plus élevées possibles.

A l'unanimité,

- vote les plans de financement des opérations numéros 2, 3, 4, 5 et sollicite les subventions les plus élevées possibles.

Priorité	OPERATIONS	DEPENSES	DEPENSES			RECETTES				
1	<b>VOIRIE</b>	<b>Total HT</b>	<b>Total TTC</b>		taux	<b>Total</b>				
	PNRQAD - aménagement des places de centre ville	2 493 000 €	2 991 600 €	ANRU	36%	897 000 €				
				DETR (2015)	4%	108 600 €				
				DETR (2016)	4%	108 600 €				
				VILLE DE SEDAN	55%	1 378 800 €				
				Total HT		2 493 000 €				
<b>Aménagement de l'accès à la Porte des Princes</b>										
Priorité	OPERATIONS	DEPENSES	DEPENSES			RECETTES				
2	<b>VOIRIE</b>	<b>Total HT</b>	<b>Total TTC</b>		taux	<b>Total</b>				
	Rénovation de la voie d'accès, du parking, des abords de la porte des Princes, de l'éclairage public	187 500 €	225 000 €	DETR (2016)	30%	56 250 €				
				VILLE DE SEDAN	70%	131 250 €				
				Total HT		187 500 €				
				<b>Trottoir collège Turenne</b>						
				Priorité	OPERATIONS	DEPENSES	DEPENSES			RECETTES
3	<b>VOIRIE</b>	<b>Total HT</b>	<b>Total TTC</b>		taux	<b>Total</b>				
	Réaménagement du trottoir, place d'Alsace Lorraine devant le collège Turenne	50 000 €	60 000 €	DETR 2016	30%	15 000 €				
				VILLE DE SEDAN	70%	35 000 €				
				Total HT		50 000 €				
				<b>Développement durable</b>						
				Priorité	OPERATIONS	DEPENSES	DEPENSES			RECETTES
4	<b>VOIRIE</b>	<b>Total HT</b>	<b>Total TTC</b>		taux	<b>Total</b>				
	Rénovation de l'éclairage public dans plusieurs rues - mise en place de luminaires à Leds pour une diminution de consommation	59 000 €	70 800 €	DETR (2016)	30%	17 700 €				
				VILLE DE SEDAN	70%	41 300 €				
				Total HT		59 000 €				
				<b>Aménagement de l'aile droite de la cité administrative</b>						
				Priorité	OPERATIONS	DEPENSES	DEPENSES			RECETTES
5	<b>BATIMENT</b>	<b>Total HT</b>	<b>Total TTC</b>		taux	<b>Total</b>				
	réaménagement de l'aile droite de la cité administrative pour l'accueil de la police municipale et création d'une loge pour le gardien	83 400 €	100 080 €	DETR (2016)	30%	25 020 €				
				VILLE DE SEDAN	70%	58 380 €				
				Total HT		83 400 €				
				DETR		222 570 €				

#### 7) Acompte sur subventions 2016

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le versement d'une avance à titre d'acompte sur la subvention de fonctionnement 2016 suivant :

Association	Imputation	Montant de l'Acompte	Observations
Comité associatif du Carnaval	6745/021	1.000 €	Participation au Carnaval 2016

#### 8) Décisions municipales : compte rendu au Conseil Municipal

Information au Conseil Municipal

Vu pour être affiché le  
Général des Collectivités Territoriales.

, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code

LE MAIRE

Didier HERBILLON